

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Technobat SA en liquidation, St-Sulpice**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 23.01.2002
4.

Echéance de préavis des créances: **04.04.2002**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Technobat SA en liquidation, par M. Samuel Pont, rue du Nord 2, 1800 Vevey
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
- Blaise Fontannaz, avocat et notaire

1963 Vétroz

(00369992)